COMMUNE DE LE LYAUD

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune du LYAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph DÉAGE, Maire.

Etaient présents: DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, CORBÉ-COUEDEL Corinne, VALLET Stéphanie, CORNIER Dominique, BON Émilie, JORDAN Nermine, BUFFET Josette, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

Excusés: EHRY Jean-Marc, HEBERT Florence, NEPLAZ Véronique.

M. DUBOULOZ Hubert, a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31 octobre 2022

Ouverture de séance : 20h00 Clôture de séance : 22h30

Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Convention de gestion entre Thonon Agglomération et la Commune du Lyaud en matière d'entretien des fossés et autres espaces verts pluviaux

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité.

Convention de gestion entre Thonon Agglomération et la Commune du Lyaud en matière d'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, certains élus se sont interrogés sur certains termes de la convention qui ne leur semblaient pas clairs. Monsieur le Maire, comme convenu, s'est renseigné auprès de la responsable du service de Thonon Agglomération pour clarifier les conditions de la convention, et en faire part à l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve ladite convention à l'unanimité.

Admission en non-valeur

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de demande d'admission en non-valeur concernant la facturation d'eau 2019, pour un montant de 225,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'admission en non-valeur.

SYANE: plan de financement travaux « TROSSY RD 35 »

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « TROSSY RD 35 » et propose d'adopter le plan de financement comme suit :

- Montant global de financement :322 318,81 €
- Participation financière communale : 117 383,73 €
- Contribution communale au budget de fonctionnement : 9 669,56 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 74

La convention d'adhésion au service de médecine de prévention passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Renouvellement d'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG 74

La convention d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire passée entre la commune et le Centre de Gestion arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Création d'une Halle de marché : Avenant n° 1 – Lot n° 1 – Démolition, terrassement, VRD, gros oeuvre

Les travaux de la Halle ont débuté début septembre. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise GIROD TP (entreprise mandataire du lot n° 1), s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Rectification des clôtures
- Raccordement de l'eau potable sur le réseau existant

Le montant de ces travaux s'élève à 8 331,36 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 227 781,11 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à *l'unanimité* l'avenant n° 1 proposé.

Création d'une Halle de marché : déclaration de sous-traitance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les co-traitants du lot n° 1, GIROD TP et BAYETTE CONSTRUCTION, ont présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct au profit de la SAS TECHNIDALLE, en vue de lui confier la réalisation d'une dalle en béton désactivé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le sous-traitant proposé.

Partage de la Taxe d'Aménagement

Monsieur le Maire informe que la loi de finances pour 2022 rend obligatoire pour les communes membres d'un EPCI le partage des produits de la taxe d'aménagement dès lors que l'EPCI supporte des charges d'équipements publics sur le territoire desdites communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à compter de 2023, le reversement de la taxe d'aménagement à Thonon Agglomération de la manière suivante :

*

- 50 % de la taxe perçue dans les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- 5 % de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des autres secteurs, pour répondre au besoin en financement des documents d'urbanisme, création et entretien des équipements publics de l'agglomération, ou encore pour répondre aux besoins d'évolution des réseaux relevant des compétences de l'agglomération.

Thonon Agglomération: Rapport d'activités 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2021 de Thonon Agglomération.

Rapports annuels 2021 sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération (RPQS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'assainissement collectif et non collectif.

Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de Thonon Agglomération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant l'eau potable.

Rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du RPQS 2021 de Thonon Agglomération concernant la prévention et la gestion des déchets.

SYANE: plan de financement travaux « ROUTE DES CHAMBRETTES »

Le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022, des travaux relatifs à l'opération « ROUTE DES CHAMBRETTES » et propose d'adopter le plan de financement comme suit :

- Montant global de financement :76 822,77 €
- Participation financière communale : 10 780,00 €
- Contribution communale au budget de fonctionnement : 2 304,69 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le plan de financement susmentionné.

Création d'une Halle de marché : Avenant n° 2 – Lot n° 1 – Démolition, terrassement, VRD, gros oeuvre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des modifications, à réaliser par l'entreprise BAYETTE CONSTRUCTION (entreprise co-traitante du lot n° 1), s'avèrent nécessaires pour mener le projet à son terme :

- Reprise du mur en pierre existant et suppression barbacane

Le montant de ces travaux s'élève à 4 494,16 € TTC, ce qui porte le nouveau montant du marché du lot n° 1 à 232 775,27 € TTC.

Considérant que ces travaux complémentaires nécessitent de passer un avenant au marché, le Conseil Municipal approuve à *l'unanimité* l'avenant n° 2 proposé.

Questions diverses

<u>Acquisition de locaux</u>: Monsieur le Maire informe que la société P2i, qui va réaliser les immeubles « Route d'Armoy », met en vente les 2 locaux à usage commercial. Le prix d'achat s'élève à 415.000,00 € H.T.

<u>Cross des Hermones</u>: Monsieur le Maire félicite l'association Sport & Loisirs pour l'organisation du cross des Hermones. Il y a eu de nombreux retours positifs.

Monsieur le Maire remercie également l'association de Chasse qui a annulé leur sortie à l'occasion du Cross des Hermones.

<u>Plantations</u> : des plantations de châtaigniers ou noyers / châtaigniers seront réalisées dans le secteur de la carrière à réhabiliter.

Enrobés : les enrobés ont été réalisés « Route des Chambrettes » et « Route de la Capite ».

<u>Ligne 20 kv</u> : l'enfouissement de la ligne 20 Kv de la Ravine sera réalisé cet hiver.

<u>Eclairage public</u>: Monsieur le Maire propose d'allonger la durée d'extinction de l'éclairage public afin de diminuer la consommation électrique. Les horaires d'extinction seront désormais de 22h30 à 05h30.

<u>Décoration de Noël lumineuses</u> : dans le même objectif cité précédemment, il est convenu de mettre les décorations de Noël lumineuses seulement du 09 décembre 2022 au 10 janvier 2023. Elles seront éteintes la nuit puisqu'elles sont alimentées par l'éclairage public.

<u>Panneau lumineux</u>: la location du panneau lumineux arrive à échéance. Il sera retiré en fin d'année et remplacé par un plus récent et plus intuitif. Un devis a été demandé auprès de la société COBRA qui loue actuellement le logiciel de programmation.

<u>Panneau piéton lumineux</u>: un devis a été réalisé pour installer un panneau solaire lumineux pour passage piéton, à installer vers le groupe scolaire. Une demande de subvention au titre des amendes de police sera sollicitée début 2023.

<u>Sécurité routière</u> : un panneau 50Km/h sera installé « Route de Prélaz » afin de limiter la vitesse dans ce secteur.

<u>Incivilités</u>: Monsieur le Maire déplore le comportement de certains jeunes du village lors de la soirée d'Halloween, qui ont jeté des œufs sur la porte d'une habitante.

<u>Ordures ménagères</u>: au 1^{er} janvier 2023, le tri sera simplifié. Désormais, tous les emballages et papiers (pots de yahourts, boîtes de conserves...) pourront être déposés dans le bac de tri afin d'être recyclés. L'objectif est de réduire de 30% la production d'ordures ménagères. Une campagne d'information sera réalisée pour informer la population.

<u>Association TEAM RIVER CLEAN</u>: cette association s'est présentée à Monsieur le Maire et a proposé de nettoyer les abords du voua bénit. Ils seront donc conviés à l'occasion de la prochaine matinée nettoyage et seront affectés sur le secteur du voua bénit. Cette association, en lien avec la société de pêche, a proposé de règlementer l'activité de pêche dans l'Etang qui s'avère nécessaire.

<u>Bus France-Service</u>: Thonon Agglomération a mis en place un service d'aide pour les démarches administratives du quotidien. Un bus se déplace dans les communes régulièrement. Pour la commune du Lyaud, les rendez-vous se font sur le parking de l'Intermarché d'Allinges. Les jours de permanences sont consultables sur le site de Thonon Agglomération ou sur le site de la mairie du Lyaud.

<u>Evènements à venir</u>:

Repas des Aînés : 4 décembreFête de la lumière : 9 décembre

- Exposition artisanale / marché de Noël : 17 et 18 décembre

Le Lyaud, le 08/11/2022

Le Maire, Joseph DÉAGE. Le secrétaire de séance, Hubert DUBOULOZ.